

Service

Sous-direction

Bureau n° xx-xxxx

Affaire suivie par :

Secrétariat Joigny

Tél : 03 86 62 00 71

Mél : secjoi@ac-dijon.

12 bis boulevard Gallièni

BP 66

89011 Auxerre Cedex

Auxerre, le 19 mars 2021

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Objet : stages de réussite des vacances de printemps

Dans votre école un ou des enseignants volontaires vont intervenir pendant les vacances de printemps pour conduire un stage de réussite à destination des élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 offrant un temps de consolidation de leurs acquis sur les savoirs fondamentaux (français, mathématiques).

Les séances auront lieu du lundi 12 avril au vendredi 16 avril ou lundi 19 avril au vendredi 23 avril 2021 à raison de trois heures par jour, le matin, pour des groupes de cinq élèves maximum.

Je vous demande de bien vouloir veiller à la bonne organisation de ce stage en communiquant, avant les vacances, les modalités pratiques de l'organisation (ouverture du local, liste des élèves, mise à disposition de leurs évaluations, horaires, renseignements d'urgence, consignes de sécurité, etc.).

Je vous prie par ailleurs d'avoir l'obligeance de confirmer à la mairie l'utilisation des locaux scolaires pendant les vacances.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

SIGNE

N.Briolland

Pièces jointes :

- une lettre destinée aux familles avec coupon-réponse à vous remettre complété
- une fiche-élève (bilan de compétences) et une fiche individuelle d'évaluation de fin de stage (ces documents sont disponibles sur le site de la DSDEN 89).